



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

QUATRIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL DE SECURITE DE L'AVIATION POUR LA REGION AFRIQUE – OCEAN INDIEN (RASG-AFI/4)

(Nairobi, Kenya, les 12 et 13 octobre 2017)

Point 3 de l'ordre du jour : Point sur la sécurité mondiale

3.3 Mise à jour sur le Forum mondial sur les RSOO

(Présentation du Secrétariat de l'OACI)

RESUME ANALYTIQUE

Ce document présente le résultat du Forum sur les Organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) pour la sécurité de l'aviation mondiale tenu du 22 au 24 mars 2017 à Ezulwini, Swaziland. Le Forum a soutenu la proposition de stratégie et de plan d'action mondiaux pour l'amélioration des RSOO et la création d'un système mondial de fourniture de supervision de la sécurité

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Ce document porte sur l'Objectif stratégique de sécurité.
<i>Références :</i>	<p>Doc 9734, <i>Manuel de supervision de la sécurité, Part B — Création et gestion d'une organisation régionale de supervision de la sécurité</i></p> <p>Doc 10004, <i>Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde 2017-2019</i></p> <p>Doc 10046, <i>Rapport de la Deuxième Conférence de haut niveau sur la sécurité de 2015</i></p> <p>Doc 10075, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 6 octobre 2016) – Résolution de l'Assemblée A39-14 : <i>Coopération régionale et assistance pour résoudre les carences en matière de sécurité en établissant des priorités et des cibles mesurables</i></p> <p><i>Rapport sur le Forum sur les RSOO pour la sécurité de l'aviation mondiale</i> http://www2010.icao.int/ESAF/AESA-ICAO-RSOO-2017/Pages/RSOO-Report.aspx</p> <p>C-WP/14632 <i>Rapport sur le Forum sur les Organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) pour la sécurité de l'aviation mondiale</i></p>

1. INTRODUCTION

1.1 Le Forum sur les Organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) pour la sécurité de l'aviation mondiale, co-organisé par l'OACI et l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), s'est tenu du 22 au 24 mars 2017 à Ezulwini, Swaziland. Le Forum était composé de deux journées de discussions générales, suivies d'une journée consacrée à la Région Afrique au niveau ministériel. L'événement a réuni 200 participants originaires de 48 États et 32 organisations internationales, notamment des Ministres responsables de l'aviation civile de 13 États de la Région AFI. Le rapport de l'événement, son programme, la liste des participants, les présentations, la Stratégie et le Plan d'action mondiaux et la Déclaration ministérielle sont consultables sur <http://www2010.icao.int/ESAF/AESA-ICAO-RSOO-2017/Pages/default.aspx>.

2. CONTEXTE

2.1 L'événement était destiné à appuyer la proposition d'évaluation et d'élaboration d'un nouveau système de supervision de la sécurité de l'aviation dans le monde (GASOS) tout en réalisant des progrès significatifs dans l'atteinte des objectifs clés d'amélioration de la coopération et l'efficacité des RSOO dans le monde et dans la Région Afrique et Océan Indien (AFI) de l'OACI. Les RSOO sont une composante intégrale de la sécurité de l'aviation dans le monde et constituent un mécanisme très efficace permettant aux groupes régionaux de mettre en commun leurs ressources et bénéficier d'économies d'échelle pour résoudre les carences en matière de supervision de la sécurité.

2.2 L'objectif premier de la proposition de GASOS est de mettre en œuvre un modèle de supervision de la sécurité amélioré qui résolve les défis posés aux modèles actuels régionaux - et nationaux, relever les défis futurs posés par un secteur du transport aérien en rapide expansion et offrir des options pratiques et abordables dans le domaine de la supervision de la sécurité. Dans le cadre de la proposition de GASOS un fournisseur de supervision de la sécurité reconnu par l'OACI sera une organisation de supervision de la sécurité de l'aviation internationale, régionale ou sous régionale remplissant des tâches et des fonctions pour le compte d'un État ou d'un groupe d'États. Des RSOO convenablement habilités et renforcés et d'autres fournisseurs de services de supervision de la sécurité constitueront les éléments essentiels d'un système global de supervision de l'aviation.

2.3 Tous les fournisseurs de supervision de la sécurité reconnus par l'OACI devront démontrer des compétences dans les tâches et les fonctions qu'ils remplissent pour se qualifier et être reconnus par l'OACI et l'OACI conservera une liste des fournisseurs de services de supervision de la sécurité compétents et des tâches et fonctions qu'ils fournissent. Un fournisseur de services de supervision de la sécurité reconnu par l'OACI pourrait inclure l'autorité d'aviation civile d'un État prêtant assistance à un autre État ou une RSOO remplissant des tâches et des fonctions de supervision de la sécurité. La proposition de stratégie et de plan d'action mondiaux pour l'amélioration des RSOO et la création d'un système mondial de fourniture de supervision de la sécurité est jointe à l'Appendice A.

2.4 Un événement ministériel, organisé en conjonction avec le Forum, a également abouti à la signature d'une Déclaration formelle sur la manière dont l'Afrique œuvrera à parfaire ses efforts de collaboration et à améliorer la supervision de la sécurité de l'aviation à l'échelle du continent. Le Forum régional a comporté des présentations sur le Plan AFI, les résultats du Forum mondial et la proposition d'une feuille de route d'appui et de renforcement des RSOO dans la Région AFI. Les Ministres ont ensuite revu et adopté la Déclaration ministérielle proposée, comprenant l'élaboration d'un plan stratégique d'appui et de renforcement des RSOO dans la Région AFI et un plan d'action suggérant la mise en œuvre de la Déclaration susmentionnée à travers le Plan AFI, en collaboration avec la CAFAC et des partenaires. La Déclaration ministérielle d'Ezulwini sur les Organisations régionales de supervision de la sécurité en Afrique a approuvé la proposition de GASOS dans la mesure où elle avait trait à un plan d'action visant à améliorer l'efficacité et la viabilité des RSOO et une nouvelle plateforme de collaboration permettant aux RSOO de faciliter l'évolution convenue vers une collaboration régionale.

2.5 Le Comité directeur du Plan AFI, lors de sa 19^{ème} réunion tenue au Botswana en juin 2017, a approuvé les Termes de référence et la proposition d'un projet d'étude sur le renforcement et l'amélioration des RSOO dans la Région AFI. La préparation du lancement de ladite Étude est en cours.

3. DISCUSSION

3.1 Le Forum des RSOO a représenté une étape majeure dans l'évolution des organisations de supervision de la sécurité régionales pour la sécurité de l'aviation civile. Le développement proposé du GASOS fournira le cadre requis par l'OACI pour que les RSOO soient reconnues aptes à apporter un soutien efficace aux États en matière de supervision de la sécurité. La participation de Ministres de

gouvernements a contribué formellement à travers la Déclaration à assurer le partage des objectifs et des engagements pour une collaboration en matière de supervision de la sécurité dans la Région AFI. Le Forum a suggéré que l'OACI envisage de diriger la mise en œuvre du plan d'action en appui à la nouvelle stratégie mondiale.

3.2 Le Conseil de l'OACI, lors de la cinquième réunion de sa 211^{ème} session, tenue le 12 juin 2017, a examiné le document d'information C-WP/14632 présentant le rapport sur le Forum sur les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) pour la sécurité de l'aviation mondiale, tenu en mars 2017 au Swaziland. Le Conseil a soutenu la proposition de stratégie et de plan d'action mondiaux pour l'amélioration des RSOO et la création d'un système mondial de fourniture de supervision de la sécurité et, en particulier, l'étude de la proposition d'un nouveau système de supervision de la sécurité de l'aviation mondiale – GASOS).

3.3 La mise en œuvre du plan d'action a commencé par la création du Groupe d'étude sur le GASOS (GASOS-SG) qui a organisé ses première et deuxième téléconférences en juin et en juillet et sa première réunion en septembre 2017. Le GASOS-SG appuiera la réalisation de l'étude de faisabilité du GASOS en vue de confirmer que le GASOS est faisable, bénéfique et pertinent. Le résultat de l'étude sera présenté à l'occasion du Symposium sur la mise en œuvre de la sécurité et de la navigation aérienne prévu en décembre 2017. Une fois la faisabilité du GASOS confirmée et son développement soutenu par le SANIS, la planification et le développement de l'établissement du GASOS commenceront en vue de présenter la proposition de mise en œuvre à la 13^{ème} Conférence sur la navigation aérienne prévue en octobre 2018. Si la mise en œuvre du GASOS est recommandée par l'AN-Conf/13, il sera soumis pour approbation à la 40^{ème} Session de l'Assemblée de l'OACI prévue en octobre 2019. Le Conseil de l'OACI et sa Commission sur la navigation aérienne examineront les progrès et approuveront les propositions dans le cadre de ce processus.

3.4 Le plan d'action prévoit aussi la création d'une Plateforme de coopération des RSOO et sa première réunion sur l'approbation des Termes de référence est prévue en marge du SANIS en décembre 2017.

4. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

4.1 La réunion est invitée à :

- a) noter le contenu de ce document ; et
- b) adopter le projet de conclusion suivant :

PROJET de conclusion – Organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO)

Que les États,

- a) en conséquence, mettent en œuvre les dispositions pertinentes de la Déclaration ministérielle d'Ezulwini sur les Organisations régionales de supervision de la sécurité en Afrique ;
- b) s'engagent à appuyer la proposition de stratégie et de plan d'action mondiaux pour l'amélioration des RSOO existantes et la création d'un système mondial de fourniture de services de supervision de la sécurité (Appendice A) ;

- c) approuvent les objectifs d'un système mondial de fourniture de services de supervision de la sécurité ; et
- d) et que les organes RASG-AFI soient encouragés à participer et à contribuer à l'étude du Plan AFI de renforcement et d'amélioration des RSOO de la Région AFI et l'étude du Système de supervision de la sécurité de l'aviation mondiale proposé (GASOS).

APPENDICE A

PROPOSITION DE STRATEGIE ET DE PLAN D'ACTION MONDIAUX POUR L'AMELIORATION DES ORGANISATIONS REGIONALES DE SUPERVISION DE LA SECURITE (RSOO) ET LA CREATION D'UN SYSTEME MONDIAL DE FOURNITURE DE SUPERVISION DE LA SECURITE

1. CONTEXTE

1.1 Les participants au Forum régional sur les Organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) pour la sécurité de l'aviation mondiale, tenu au Swaziland du 22 au 24 mars 2017, ont soutenu la proposition d'une stratégie et d'un plan d'action mondiaux pour l'amélioration des RSOO et l'établissement d'un système mondial de supervision de la sécurité.

1.2 Ce faisant, le Forum a pris note des résultats et des recommandations des réunions précédentes de l'OACI sur les RSOO, notamment du Symposium sur le RSOO organisé en 2011 et de la Deuxième Conférence de haut niveau organisée en 2015. Le Forum a également pris note de la Résolution A39-14, adoptée par l'Assemblée de l'OACI en 2016.

1.3 La Résolution A39-14 de l'Assemblée, en particulier, encourage les États membres de l'OACI à favoriser la création de partenariats régionaux ou sous régionaux pour collaborer au développement de solutions aux problèmes communs liés à la capacité des États à superviser la sécurité et pour participer ou apporter un soutien tangible au renforcement et à la continuité de la sécurité de l'aviation sous régionale et régionale et des organes de supervision de la sécurité au plan sous régional et régional, notamment les RSOO.

1.4 Le Forum a reconnu qu'au cours de la dernière décennie, le nombre et l'importance de RSOO se sont développés. À l'heure actuelle, il existe dix-sept RSOO, allant d'organes de supervision de la sécurité relativement informels offrant des services consultatifs à leurs États membres à des organisations formellement institutionnalisées se chargeant des tâches et des fonctions de supervision de la sécurité sur délégation formelle de leur État.

1.5 La stratégie et le plan d'action proposés pour l'amélioration des RSOO et l'établissement d'un système mondial de supervision de la sécurité ont été soutenus par les discussions lors du Forum sur des solutions potentielles à nombre des défis posés aux RSOO, le plus important étant la nécessité d'assurer leur financement durable et une habilitation adéquate pour les tâches et les fonctions qu'elles remplissent pour leurs membres. La stratégie et le plan d'action cherchent à mettre en place des solutions pouvant renforcer l'efficacité des RSOO existantes et mieux les aligner sur les programmes mondiaux et régionaux de l'OACI.

1.6 Il est également nécessaire que la supervision de la sécurité relève les défis posés par la croissance du trafic aérien qui devrait doubler au cours des quinze prochaines années et le changement des modèles commerciaux de possession, d'enregistrement et d'utilisation des aéronefs. À cet effet, le Forum est parvenu à un accord sur la nécessité d'aller au-delà du concept prévalant actuellement de systèmes de supervision de la sécurité nationaux - et régionaux – vers un système mondial pouvant être composé de divers fournisseurs de services de supervision de la sécurité tels que les RSOO. Les RSOO seront reconnues comme faisant partie intégrante d'un système de supervision de la sécurité de l'aviation mondiale dirigé par l'OACI dans le cadre du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et du maintien de l'obligation et de la responsabilité des États en termes de supervision de la sécurité en vertu de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*.

1.7 L'amélioration de la performance des RSOO comprend aussi le renforcement de la coopération et du partage d'informations entre les RSOO et la création d'une plateforme de coopération à cet effet.

2. OBJECTIFS STRATEGIQUES

2.1 La stratégie proposée, soutenue par le Forum, poursuit les trois objectifs suivants :

- a) améliorer et renforcer la capacité des RSOO à remplir des tâches et des fonctions de supervision de la sécurité pour le compte de leurs États membres et contribuer activement aux programmes et aux activités de l'OACI au plan mondial et régional ;
- b) mettre en œuvre un système mondial de supervision de la sécurité améliorant les efficacités des programmes actuels de supervision de la sécurité et permettant le suivi continu par les États de la supervision de la sécurité de manière plus efficace et mieux coordonnée ; et
- c) établir une plateforme de coopération des RSOO destinée à les réunir pour échanger les meilleures pratiques, partager et collaborer sur l'élaboration de manuels et de listes de vérification, coopérer dans la fourniture d'assistance technique et assister l'OACI dans le développement de dispositions connexes et la mise en œuvre de programmes mondiaux.

3. AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES RSOO

3.1 Une évaluation des RSOO en général sera effectuée pour actualiser les informations sur les défis majeurs posés à leur amélioration. En outre et à la demande, une analyse des écarts plus approfondie pourra être effectuée individuellement sur une RSOO pour déterminer les actions devant être menées pour la renforcer. Les cinq critères suivants ont été définis pour procéder à l'évaluation et à l'analyse des écarts :

- a) **Pertinence** : Il s'agit d'évaluer la mission, les objectifs, les programmes et les activités des RSOO et leur alignement sur ceux des États membres, des bailleurs et de l'OACI. La RSOO répond-elle aux attentes et aux besoins de ses États membres et des parties prenantes et est-elle bien intégrée dans les plans et les programmes stratégiques de ses États membres ?
- b) **Efficienc**e : Il s'agit d'évaluer la mesure dans laquelle une RSOO est capable de répondre à ses buts et objectifs. La RSOO est-elle suffisamment habilitée pour remplir sa mission ? A-t-elle un statut de personne morale qui lui permette de passer des accords et des contrats de travail avec d'autres organisations internationales (notamment l'OACI) et des États tiers ? Des délégations d'autorité ont-elles été formellement établies pour permettre à la RSOO de remplir des tâches et des fonctions de supervision de la sécurité pour le compte de ses États membres ? Des normes et pratiques communes ont-elles été établies dans la région ? La RSOO dispose-t-elle de suffisamment de ressources pour mener ses activités programmées ?

- c) **Efficacité** : Il s'agit d'évaluer l'utilisation des ressources humaines et financières et de faire une comparaison entre les résultats de la RSSO et les coûts encourus. Il convient d'éviter le chevauchement et la duplication de programmes et d'activités entre la RSOO et ses États membres, l'OACI et d'autres organisations internationales.
- d) **Durabilité** : Il s'agit d'évaluer la viabilité à long terme de la RSOO, concernant en particulier l'autorité légale, les ressources humaines et la viabilité et la durabilité financières. Quelle est l'efficacité de la direction de la RSOO en termes de développement stratégique et d'assurance qualité de l'organisation ? Un mécanisme de financement durable a-t-il été mis en place pour la RSOO ?
- e) **Adaptabilité** : Il s'agit d'évaluer la capacité d'adaptation de la RSOO à un environnement évolutif, dû à la rapide expansion du secteur de l'aviation, à l'évolution des technologies, de la portée et des processus.

3.2 Les analyses d'écart des RSOO seront effectuées selon le principe de recouvrement des coûts.

3.3 La création d'une plateforme de coopération des RSOO fera partie intégrante de leur renforcement et de leur amélioration. La plateforme des RSOO « interfacera » avec l'OACI, facilitera l'offre d'assistance technique et le soutien aux RSOO en leur fournissant un vivier commun d'experts. En général, elle renforcera grandement la coopération entre les RSOO en leur permettant d'échanger des informations et de partager les meilleures pratiques. Une RSOO reconnue par l'OACI ou ayant une feuille de route claire pour l'évaluation par l'OACI pourra adhérer à la plateforme de coopération.

4. **DEVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE SUPERVISION DE LA SECURITE DE L'AVIATION DANS LE MONDE (GASOS)**

4.1 L'objectif premier du système de sécurité de l'aviation dans le monde est de mettre en œuvre un modèle de supervision de la sécurité amélioré qui résolve les défis posés aux modèles actuels régionaux - et nationaux, relever les défis futurs posés par un secteur du transport aérien en rapide expansion et offrir des options pratiques et abordables dans le domaine de la supervision de la sécurité.

4.2 Dans le cadre du système de supervision de la sécurité de l'aviation dans le monde, un fournisseur de services de supervision de la sécurité reconnu par l'OACI sera une organisation de supervision de la sécurité de l'aviation internationale, régionale ou sous régionale remplissant des tâches et des fonctions pour le compte d'un État ou d'un groupe d'États. Des RSOO convenablement habilitées et renforcées et d'autres fournisseurs de services de supervision de la sécurité d'un État constitueront les éléments essentiels d'un système de supervision de la sécurité de l'aviation dans le monde.

4.3 Les fournisseurs de services de supervision de la sécurité pourront demander à titre volontaire la reconnaissance de l'OACI pour leurs compétences à remplir les tâches et les fonctions spécifiques. Chaque tâche et fonction sera identifiée à une question ou à un ensemble de questions du protocole (PQ) USOAP CMA. Un fournisseur de supervision de la sécurité peut recevoir plusieurs niveaux de reconnaissance pour différentes tâches et fonctions.

4.4 Les trois niveaux suivants sont définis en fonction de la complexité des tâches et des fonctions effectuées :

- **Niveau 1** – tâches et fonctions de consultation et de coordination
- **Niveau 2** – tâches et fonctions d’assistance opérationnelle
- **Niveau 3** – tâches et fonctions d’agences de certification

4.5 Pour les tâches et les fonctions des Niveaux 1 et 2, la reconnaissance de l’OACI sera fondée sur une évaluation initiale des capacités du fournisseur.

4.6 Pour qu’un fournisseur bénéficie de la reconnaissance des tâches et des fonctions du Niveau 3 de l’OACI, il doit d’abord recevoir une activité d’évaluation dans le cadre de l’USOAP CMA de l’OACI.

4.7 La reconnaissance de l’OACI sera renouvelée à une fréquence déterminée en fonction d’une réévaluation des Niveaux 1 et 2 et dépendra des résultats de l’USOAP CMA pour le Niveau 3.

4.8 Tous les fournisseurs de supervision de la sécurité reconnus par l’OACI devront faire preuve de compétence dans les tâches et les fonctions qu’ils remplissent pour se qualifier et être reconnus par l’OACI et l’OACI conservera une liste des fournisseurs de services de supervision de la sécurité compétents et des tâches et fonctions qu’ils fournissent. Un fournisseur de services de supervision de la sécurité reconnu par l’OACI pourrait inclure l’autorité de l’aviation civile d’un État prêtant assistance à un autre État ou une RSOO remplissant des tâches et des fonctions de supervision de la sécurité.

5. **PLATEFORME DE COOPERATION DES RSOO**

5.1 Une plateforme sera créée pour faciliter une plus grande coopération entre les RSOO. Les objectifs détaillés de cette Plateforme sont de :

- a) faciliter la communication entre les RSOO ;
- b) devenir un centre d’information et faciliter l’échange d’information et le partage de meilleures pratiques, notamment la création de définitions, de normes et de spécifications communes ou harmonisées pertinentes pour les RSOO ;
- c) faciliter l’échange de données et une analyse de données commune ;
- d) faciliter l’offre d’assistance et de soutien techniques aux RSOO;
- e) interfacer avec l’OACI sur des sujets d’intérêt mutuel des RSOO ;
- f) recevoir des tâches de l’OACI concernant le développement de la communauté des RSOO ;
- g) fournir un vivier d’experts aux RSOO ; et
- h) assurer la stabilité et le progrès continus des RSOO.

5.2 Les RSOO peuvent adhérer à la plateforme de coopération. Il doit être envisagé d'aider d'autres mécanismes régionaux à devenir une RSOO.

5.3 La Plateforme provisoire devrait progressivement et initialement :

- a) élaborer des termes de référence décrivant ses tâches et son schéma de gouvernance ;
- b) organiser des réunions régulièrement parmi et entre les RSOO, dans le cadre d'autres forums pertinents ; et
- c) développer une application Web et d'autres outils d'appui.

Les résultats du Forum des RSOO 2017 devraient également être étudiés pour déterminer, en coordination avec l'OACI, les domaines où ils pourraient apporter un soutien dans le suivi des actions de renforcement des RSOO. La nature des tâches devraient être progressivement élargie en évitant les chevauchements avec des activités existantes de l'OACI, de la région ou des États.

5.4 Les ressources nécessaires devraient être soutenues par les contributions des RSOO ou de leurs États membres ainsi que du Fonds volontaire de l'OACI. D'autres formes de financement devraient être explorées.

5.5 Le secrétariat de la Plateforme, tel que prévu par les termes de référence, devrait régulièrement faire rapport à ses membres et au Secrétariat de l'OACI et éventuellement aux organes directeurs de l'OACI à travers ses mécanismes de déclaration de ses activités et des actions menées. La Plateforme ne remplacera pas la représentation des États membres des RSOO auprès de l'OACI. Elle coopèrera étroitement avec les représentants des États auprès de l'OACI afin de coordonner leurs positions.

PROPOSITION DE PLAN D'ACTION POUR L'AMELIORATION DES ORGANISATIONS REGIONALES DE SUPERVISION DE LA SECURITE (RSOO) ET LA CREATION D'UN SYSTEME MONDIAL DE FOURNITURE DE SUPERVISION DE LA SECURITE

N°	Objectif	Activité	Entité d'exécution proposée	Entités d'appui	Date limite
1	Améliorer et renforcer les RSOO	1. Élaborer une classification des RSOO sur la base des niveaux d'habilitation des tâches et des fonctions	OACI	RSOO	Avril 2017
		2. Effectuer une analyse des écarts des RSOO existantes : spécification de critères de performance, élaboration de questionnaires et d'outils pour la collecte et l'analyse d'informations et les résultats des rapports.	OACI	RSOO	Juin 2017
		3. Réviser Doc. 9734, <i>Manuel de supervision de la sécurité</i> , Partie B — <i>Création et gestion d'une Organisation régionale de supervision de la sécurité</i>			Juillet 2017
		4. Effectuer une analyse des écarts et une évaluation individuelle des RSOO : études et collecte et analyse d'informations et de données, à la demande et selon le principe du recouvrement des coûts.	OACI	RSOO	À partir de juillet 2017
		5. Mettre en œuvre des mesures correctives pour les RSOO au cas par cas	RSOO	OACI/AESA/ États donateurs, organismes de financement	En cours
2	Développer et mettre en œuvre une plateforme de coopération des RSOO	1. Lancer le concept de plateforme de coopération des RSOO	TBD, RSOO	OACI, RSOO	Mars 2017
		2. Préparer des TdR, identifier des actions appropriées et tenir la première réunion	RSOO	Plateforme de RSOO	Septembre 2017
		3. Approuver les TdR	SANIS	OACI	Décembre 2017
		4. Établir la Plateforme de coopération	RSOO	OACI, RSOO donatrices	Décembre 2017
		5. Tenir la deuxième réunion	RSOO	Plateforme de RSOO	Avril 2018

N°	Objectif	Activité	Entité d'exécution proposée	Entités d'appui	Date limite
3	Développer et mettre en œuvre un système de supervision de la sécurité de l'aviation dans le monde (GASOS)	1. Établir un groupe de travail d'experts des parties prenantes	OACI	Parties intéressées	Mai 2017
		2. Réaliser une étude de faisabilité sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de supervision de la sécurité de l'aviation dans le monde	OACI	Parties intéressées	Octobre 2017
		3. Présenter le système de supervision de la sécurité de l'aviation dans le monde à SANIS	OACI		Décembre 2017
		4. Développer le système de supervision de la sécurité de l'aviation dans le monde			2018 - 2019
		5. Recommandation à AN-Conf/13	OACI		Octobre 2018
		6. Approbation par l'Assemblée du système de supervision de la sécurité de l'aviation dans le monde	OACI		Octobre 2019
		7. Prise en compte des informations et des données recueillies auprès des RSOO, revue et, si nécessaire, amendement des dispositions, des programmes de l'OACI (ex, l'USOAP) et des principes directeurs existants (ex : Doc. 9734, Partie B).	OACI	Plateforme de RSOO	Novembre 2020
		8. Évaluer et/ou auditer les RSOO sur les tâches et les fonctions et les niveaux d'habilitation y associés.	OACI	RSOO	Décembre 2020